

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2023-16

Le conseil d'administration, réuni le 15 mars 2023 à 9h30 sur convocation de la présidente d'Université Paris Cité adressée le 8 mars 2023 ;

- VU Le code de l'éducation ;
- VU Le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- VU La partie 6 du Code du Travail organisant la formation continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie ;
- VU La loi n° 2002-73, du 17 janvier 2002 Loi de modernisation sociale (JO du 18/01/02 page 1008) ;
- VU La loi n° 2018-771 du 5/09/2018 : « Pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel » et ses décrets de décembre 2018 ;
- VU Le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- VU L'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
- VU La délibération du conseil d'administration d'Université Paris Cité n° 2022-46 du 24 juin 2022 « Formation Tout au Long de la vie (FTLV) et Formation Continue Universitaire (FCU) : principes généraux et tarification FTLV 2022-2023 ».

Point de l'ordre du jour : 3.6 Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) & Formation Continue Universitaire (FCU) : Principes généraux et tarification FTLV 2023-2024 (vote pour approbation)

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver les principes généraux et tarification FTLV 2023-2024, tel qu'annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 14
Membres présents ou représentés : 17
Nombre de membres participant à la délibération : 17
Abstentions : 0
Votes exprimés : 17
Contre : 0
Pour : 17

Fait à Paris, le **30 MARS 2023**

La présidente


Christine CLERICI

En application des articles L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université Paris Cité et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction générale déléguée aux affaires juridiques

Affiché le : **03 AVR. 2023**

Transmis au recteur le :

03 AVR. 2023



Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) & Formation Continue Universitaire (FCU) Principes généraux et tarification FTLV 2023-2024

Préambule

La formation professionnelle d'Université Paris Cité s'adresse à un public varié : salariés, travailleurs indépendants, professions libérales, demandeurs d'emploi, retraités, particuliers. Elle s'inscrit, tout comme la formation initiale, dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir, d'actualiser et de développer ses connaissances et compétences, favorisant ainsi son évolution et sa qualification professionnelle tout au long de sa vie.

La loi du 5 septembre 2018 a modifié en profondeur les règles régissant la formation professionnelle continue avec, en particulier, la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) monétisé, ainsi que les circuits de financement, notamment pour l'apprentissage.

Le public relevant de la formation professionnelle (FP) est défini comme suit :

Les personnes qui sont en activité professionnelle, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle et qui s'inscrivent à des formations pour développer leurs compétences ou obtenir un diplôme nécessaire à leur employabilité relèvent de la FP.

Ce public paye un tarif de formation spécifique et est conventionné (prise en charge par un tiers financeur soit une personne morale) ou contractualisé (financement individuel soit une personne physique).

La Formation professionnelle est toujours liée à un conventionnement ou une contractualisation (relation contractuelle bilatérale ou tripartite). Les apprenants sont appelés « stagiaires de la formation professionnelle », ou « apprentis » le cas échéant.

NB1 : Les DU-DIU relèvent, par définition, du champ de la formation professionnelle, tout en pouvant être accessibles à un public inscrit en FI.

NB2 : L'apprenant sous statut de demandeur d'emploi est inscrit obligatoirement sous le régime de la formation professionnelle. Dans le cas contraire, il serait résilié de Pôle Emploi qui interdit le double statut Etudiant / Demandeur d'emploi. Le régime FP permet de conventionner avec Pôle Emploi (avec ou sans prise en charge) et de délivrer les documents obligatoires demandés (attestations d'entrée en formation, assiduité...)

NB3 : Les tarifs sont valables :

- du 01/09/2023 au 31/08/2024 pour les formations organisées sur l'année universitaire,
- du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les formations organisées sur l'année civile.

Article 1 : définition des différentes catégories de publics de formation professionnelle

1.1 Définition des catégories dans le cadre d'inscriptions à des diplômes nationaux (DUT, L, LP, M, D, DE, DAEU), alternance inclus

1.1.1 - 7 catégories de publics sont identifiées

FI : Formation Initiale (étudiant)

RE : Reprise d'Etudes (assimilé FI)

FA : Formation en Apprentissage

SFPT : Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant

ASC : Alternant sans contrat

FPI : Formation Professionnelle en financement Individuel : CPF ou auto-financement

FPC : Formation Professionnelle Conventionnée (financement tiers)



Régime candidat	Profils types	Financement	Droits nationaux	Frais formation	CVEC	Convention / Contrat
FI : Formation initiale – Etudiant	Étudiant, salarié ou non, n'ayant jamais interrompu ses études, non inscrit à Pôle Emploi		OUI	0€	OUI	AUCUN
Reprise d'études	Reprise d'études non financée : Personne sans CPF, n'a pas travaillé et n'est pas inscrite à Pôle Emploi	Aucun sur présentation attestation sur l'honneur (ou justific)	OUI	NON	OUI	Pas de contrat FP (= FPI)
FA : Formation en apprentissage	Apprentissage	OPCO (via CFA ou non)	NON	Tarif FA (= coûts contrat)	OUI	Contrat d'Apprentissage (CERFA)
SIPA : Stagiaire de la Formation professionnelle Alternant + apprentis/contrat pro sans contrat Statut valable jusqu'à 3 mois après début formation et en cas de rupture de contrat	Stagiaire de la Formation professionnelle Alternant	OPCO	NON	NON	NON	Cerfa SFP (CFA)
Alternant sans contrat	Alternant sans contrat		OUI	NON	OUI	Pas de contrat
FPI : Formation professionnelle individuelle – Sans financement tiers (ou financement partiel) / CPF	Personne éligible au CPF ou en autofinancement (total ou partiel)	CPF tout ou partie ou auto-financement	OUI	Tarif CPF/FPI	NON	Contrat : CPF (CDC*) ou FPI
FPC : FP avec prise en charge tiers (OPCO / Pôle Emploi / Entreprises / Région / CNIL...)	Prise en charge totale ou partielle des frais de formation	Tiers financeur (y.c. Pôle Emploi)	OUI	Tarif FPC	NON	Convention de formation / accord ICFP
	Contrat de Professionnalisation	OPCO + Entreprise en complément le cas échéant	NON	Tarif FPC	NON	Contrat de Professionnalisation

1.1.2 - Tarifs associés aux catégories de public

Les tarifs associés aux catégories de public sont définis par des tarifs généraux et des tarifs spécifiques pour certaines formations ou certains publics. Ces tarifs sont précisés en annexe.

Au titre de l'année universitaire 2023/2024, un principe d'augmentation des tarifs généraux et spécifiques a été fixé afin de tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des charges supportées par l'Université. Ce principe s'applique de manière ciblée et adaptée, selon les diplômes & dispositifs de formation, ainsi que les profils et types de financement des stagiaires de la formation professionnelle.

Dans le cadre de la Réforme de la Formation Professionnelle, la tarification FA (contrat d'apprentissage) s'aligne sur les niveaux de prise en charge recommandés par France Compétences et fixés par les Branches.

Les stagiaires de la formation professionnelle qui se réinscrivent dans un même diplôme national que l'année précédente pour soutenir leur mémoire de fin d'étude, réaliser un stage ou passer des examens ou épreuves définis dans les MCCC ne sont pas redevables des frais de formation professionnelle. Ils s'acquittent en revanche des droits d'inscription nationaux si la soutenance n'a pas lieu avant le 31 décembre de l'année civile de l'inscription en vigueur.

Dans le cadre des parcours en alternance attachés à 2 mentions, les stagiaires de la formation professionnelle (FPI, FPC, Contrat de professionnalisation) et les apprentis s'acquittent, le cas échéant des frais de formation et des droits de scolarité pour une seule mention. L'inscription à la seconde mention se fait à taux zéro.

Dans le cadre de la mobilisation du CPF dans la fonction publique, le tarif appliqué correspond au tarif FPI-CPF, comme pour le CPF de droit privé.



1.1.3 - Demande d'exonération partielle

Les stagiaires en financement individuel (ou CPF) ou dans le cadre d'un financement mixte (tiers financeur et autofinancement/CPF) ont la possibilité de faire des demandes d'exonération partielle des frais de formation via la commission facultaire compétente, selon les critères définis dans l'arrêté relatif à ladite commission. La demande d'exonération partielle en cas de financement mixte ne peut porter que sur le reste à payer du stagiaire (autofinancement ou CPF), et dans la mesure où il s'est acquitté du 1/3 de ce reste à payer.

1.2 Définition des catégories dans le cadre d'inscriptions à des DU/DIU, des Formations Qualifiantes (FQ), des Certificats Universitaires de Compétences et de Connaissances (CUCC)

1.2.1 - Catégories de publics identifiées

Statuts d'inscription avec émission d'une convention de formation professionnelle

	Statut	Explication
FPC	Formation Professionnelle Conventionnée	Apprenant bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle par un tiers financeur (à l'exception de Pôle Emploi)
FPCPA	Formation Professionnelle Conventionnée en Partenariat	Apprenant FPC appartenant à un public cible défini dans la maquette Apprenant FPC inscrit dans le cadre d'un partenariat ou d'un achat groupé
FPCDE	Formation Professionnelle Conventionnée des Demandeurs d'Emploi	Apprenant FPC bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle de Pôle Emploi, avec abondement ou non du CPF
FPCUP	Formation Professionnelle Conventionnée pour les agents UP (prise en charge service RH UP)	Apprenant Université Paris Cité bénéficiant d'une prise en charge totale par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité, avec mobilisation ou non du CPF – 20% du tarif FPC

Statuts d'inscription avec émission d'un contrat de formation professionnelle

	Statut	Explication
FPI	Formation Professionnelle Individuelle	Apprenant payant à titre individuel sans prise en charge ou avec refus de prise en charge d'un tiers financeur
FPIPA	Formation Professionnelle Individuelle en Partenariat	Apprenant FPI appartenant à un public cible défini dans la maquette
FPIDE	Formation Professionnelle Individuelle des Demandeurs d'Emploi	Apprenant FPI justifiant d'un statut de Demandeur d'Emploi sans prise en charge de Pôle Emploi et sans mobilisation du CPF
FPIP1	Formation Professionnelle Individuelle pour un public spécifique ¹	Apprenant FPI diplômé de moins de 2 ans d'un Diplôme National ou d'Etat (donc hors DU-DIU) Apprenant FPI justifiant d'un statut d'AHU ou de CCA ou de FFI hospitalier ou de paramédicaux ou assistant hospitalier ou praticien attaché/attaché associé Apprenant FPI appartenant à un public précis défini dans la maquette



FPIP2	<i>Formation Professionnelle Individuelle pour un public spécifique 2</i>	Apprenant FPI justifiant d'un statut d'étudiant en Licence/Master ou d'interne ou de FFI universitaire et donc inscrit à un Diplôme National ou d'Etat en formation initiale (donc hors DU-DIU) sur présentation d'un justificatif de scolarité (université ou école) de l'année en cours (ou de l'année précédente si sans inscription à Pôle Emploi ou sans contrat de travail ou non libéral). Cette tarification est applicable à l'apprenant justifiant d'un statut d'étudiant en Doctorat si celui-ci n'est pas sous contrat doctoral (donc avec un statut salarié) ou s'il n'exerce pas en parallèle une activité salariée.
-------	---	--

1.2.2 - Tarifs associés aux catégories

Les tarifs associés aux catégories de publics pour les DU-DIU, formations qualifiantes et Certificats Universitaires de Connaissances et de Compétences sont définis pour chaque formation, et votés par les composantes (Conseil de gestion) et facultés (Conseil de faculté) de rattachement (ou IPGP).
NB : Un tarif différencié pour chaque catégorie de publics et pour chaque formation n'est pas obligatoire. Il est par exemple possible de n'avoir qu'un tarif unique pour une formation.

Article 2 : Diplômes nationaux accessibles en formation professionnelle

2.1 Dispositif

Les diplômes nationaux sont délivrés au nom du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).
Un diplôme national confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Les diplômes nationaux sont accessibles à toute personne ayant le niveau requis (diplômes et équivalences) pour débiter une formation, même relevant de la Formation Professionnelle.

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) est une procédure de dérogation qui permet à une personne de reprendre ses études lorsqu'elle ne possède pas le niveau de diplôme prérequis. Ce dispositif dispense du diplôme réglementaire requis pour entrer dans le niveau de formation souhaité, par la prise en compte de l'expérience professionnelle et personnelle du candidat (cf. article 7 pour les modalités).

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une procédure de diplomation à l'issue de laquelle la personne présente devant un jury un mémoire de VAE attestant de ses acquis professionnels, correspondant au référentiel du diplôme visé (cf. article 6 pour les modalités).

La Validation des Etudes Supérieures (VES) est un dispositif national permettant de bénéficier d'acquis au sein d'une certification nationale à partir d'acquis issus d'études supérieures réalisées en France ou à l'étranger (cf. article 8 pour les modalités).

2.2 Tarifs

Le tarif est composé des droits du diplôme national (ou droits d'inscription) équivalent Licence ou Master ou Doctorat ou DE de santé tels que les Capacités, CES, DFM, DIPA... et défini par le MESRI chaque année, auxquels s'ajoutent le tarif FP selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.1). Le montant associé est défini par formation.

⇒ Ces tarifs généraux et spécifiques sont précisés dans les Annexes 1 à 6.

Article 3 : Diplômes d'Université (DU) et Diplômes Inter-Universitaires (DIU)

3.1 Dispositif



La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur permet aux universités de délivrer, sous leur responsabilité, des diplômes d'universités ou inter-universitaires.

Les diplômes d'université (DU) peuvent être délivrés conjointement par plusieurs établissements avec un ou plusieurs autres établissements et sont alors appelés diplômes inter-universitaires (DIU). Ils visent à perfectionner ou à actualiser des compétences dans un domaine particulier afin de répondre à des problématiques de terrain. Ils sont destinés aux personnes en activité professionnelle (public relevant de la Formation Professionnelle), et peuvent être accessibles au public de Formation Initiale.

Les DU et DIU ne sont pas soumis à une habilitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation. Ils sont délivrés directement au nom d'Université Paris Cité, contrairement aux diplômes nationaux qui sont délivrés au nom du Ministère.

À l'image de leur statut très particulier, les DU/DIU ont souvent vocation à illustrer une formation inédite, spécialisée, voire innovante.

Par principe, tous les apprenants inscrits à un DU-DIU relèvent de la Formation Professionnelle, exception faite de certains DU et DIU qui s'adressent spécifiquement à un public d'étudiants de formation initiale. Ces DU / DIU en formation initiale permettent aux étudiants d'acquérir des compétences notamment dans un domaine professionnel (DU AGIRPRO), d'assurer une réorientation réussie en Licence (DU PAREO), de bénéficier de remises à niveau permettant une intégration réussie en licence...

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité de création, modification et suppression des DU-DIU, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de diplôme.

3.2 Tarifs

Par principe, le public inscrit dans un DU relève de la formation professionnelle et s'acquitte

- de frais de dossier forfaitaires de 300€ (ce montant est fixé par le Conseil d'Administration d'Université Paris Cité)
- de frais de formation définis en fonction de la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2.1). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.

Par exception :

- DU FI : les DU-DIU de la liste DU FI s'adressent spécifiquement à un public en formation initiale. Des droits d'inscription nationaux de niveau Licence, des frais de dossier de 300 € ou une exonération totale de ces frais peuvent être appliqués. Des frais de formation peuvent éventuellement s'ajouter (proposition au CA à la demande des composantes et facultés de rattachement)
- DU dérogatoires : les DU-DIU de la liste dérogatoire peuvent s'adresser à un public mixte FI-FC et sont considérés comme tels car ils appliquent une dérogation à l'application des 300 € de frais de dossier (soit à 0 €, soit un autre montant). Chaque formation doit justifier cette demande de dérogation. La décision d'accorder ou non la dérogation est à l'appréciation du CA après avis motivé des composantes et facultés. Les frais de formation sont, comme pour tous DU, validés par les conseils de facultés.

Cas particulier des inscriptions internes pour des personnels Université Paris Cité qui s'inscrivent à un DU-DIU avec prise en charge de la formation par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité :

- Exonération des 300 € de frais de dossier
- Tarification spécifique FPCUP octroyant par défaut 20% de remise sur le tarif FPC en vigueur

⇒ La liste des DU/DIU en formation initiale et leur tarification, ainsi que la liste des DU dérogatoires figurent à l'annexe 12

L'exonération de ces frais de dossier de 300 € est de droit pour un étudiant ou un stagiaire déjà inscrit dans un Diplôme National ou Diplôme d'Etat ou Diplôme d'Etudes Supérieures à Université Paris Cité ou IPGP sur la même année universitaire et qui, à ce titre, a déjà payé des droits d'inscription (hors alternance).



En cas d'inscriptions multiples dans plusieurs DU-DIU à Université Paris Cité ou IPGP sur la même année universitaire, le principe de dégressivité des frais de dossier est appliqué et le stagiaire qui s'est acquitté des frais de dossier pour un premier DU-DIU est exonéré de 50 % des frais de dossier pour un 2ème DU-DIU, et de 100 % des frais de dossier au-delà de 2 inscriptions en DU-DIU.

3.3 Demande d'exonération partielle

Les stagiaires en financement individuel peuvent déposer un dossier de demande d'exonération partielle des frais de formation auprès de la commission d'exonération et de remboursement facultaire et selon les critères définis dans l'arrêté de ladite Commission.

Article 4 : Formations qualifiantes (FQ)

4.1 Dispositif

Une formation qualifiante permet d'acquérir une expertise, de nouvelles compétences, et d'accroître sa qualification, sans délivrance d'un diplôme final. Les formations qualifiantes non diplômantes ont une visée professionnelle plus immédiate, elles ne débouchent pas sur un diplôme ou un titre mais elles permettent d'obtenir une attestation de suivi.

Les formations qualifiantes sont souvent de courte durée et excèdent rarement quelques jours et peuvent être également appelées Actions Courtes, même si la durée ne définit pas en soi ce type de formation.

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité de création, modification et suppression des FQ, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de formation.

4.2 Tarifs

Les tarifs des formations qualifiantes de l'université sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.

Il n'y a pas de frais de dossier ou de droits d'inscription pour les formations qualifiantes.

Article 5 : Certificats universitaires de Connaissances et de Compétences (CUCC)

5.1 Dispositif

Le CUCC est une formation qualifiante dont l'acquisition des compétences est garantie par l'Université au moyen d'une évaluation.

Un CUCC doit préciser dans sa maquette pédagogique les modalités de validation des compétences, permettant ainsi de délivrer au stagiaire le document adéquat. Les modalités de contrôle et de validation des connaissances et des compétences sont laissées à l'appréciation de l'équipe pédagogique de la formation.

Lorsqu'un stagiaire a satisfait aux conditions de validation d'un CUCC, un parchemin Université Paris Cité lui est remis, précisant l'intitulé de la formation, les dates, le volume horaire, la nature de l'action et qui stipule l'ensemble des connaissances et des compétences acquises et validées par le stagiaire.

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité des CUCC, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de formation.

5.2 Tarifs



Les tarifs des CUCC de l'université sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.
Il n'y a pas de frais de dossier ou de droits d'inscription pour les CUCC.

Article 6 : Formations en alternance

6.1 Dispositif

Il s'agit d'un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent entre une structure d'accueil et l'université. L'alternance permet de développer un savoir-faire et un savoir-être adaptés au monde de l'entreprise tout en préparant un diplôme universitaire. La synergie université/structure d'accueil offre la garantie d'une solide formation en adéquation avec le métier choisi.

L'alternant possède un statut de salarié à part entière, perçoit une rémunération de la part de sa structure d'accueil et cotise.

L'alternance comprend deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Les 2 conjuguent formation théorique dans un établissement d'enseignement et formation pratique en entreprise

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018 et entrée en vigueur le 1er janvier 2019 tend à faire converger les deux cadres institutionnels de l'alternance : l'apprentissage et la professionnalisation. L'objectif affiché est d'encourager le développement des formations en alternance pour lutter contre le chômage des jeunes.

Le contrat d'apprentissage concerne les personnes jusqu'à 29 ans révolus. Le contrat est d'une durée minimale de 6 mois. La réalisation du contrat à l'étranger est possible, dans la limite d'un an et à condition que l'apprenti réalise au moins 6 mois de son contrat en France

Le contrat de professionnalisation concerne :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ;
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI).

Le contrat de professionnalisation a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue :

- diplôme ou titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) de branche ou interbranche ;
- qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

Pour les étudiants étrangers de nationalité non européenne, la limite d'âge est de 25 ans révolus.

La durée minimale est réduite à 6 mois et la durée maximale portée à 3 ans (en phase d'expérimentation). Les contrats de professionnalisation peuvent être réalisés à l'étranger pour une durée maximale d'un an, à condition que 6 mois de contrat au moins soient réalisés en France.

Le Statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant (SFPA) est créé conformément à la réglementation en vigueur pour les étudiants en recherche de contrat d'alternance, et ce jusqu'au plus tard la fin du 3ème mois de la formation (ou 6^{ème} mois en cas de disposition spécifique). Ce statut est également utilisé en cas de rupture de contrat d'alternance pendant la période de recherche de structure d'accueil ou de finalisation de la formation. Comme tout contrat de formation professionnelle en alternance, le SFPA n'est pas redevable des droits d'inscription nationaux, ni des frais de formation professionnelle. Dans le cas spécifique de ce contrat, comme tous les stagiaires FP, l'apprenant n'est pas soumis au paiement de la CVEC.



Un profil d'Alternant Sans Contrat (ASC) est créé pour les apprentis qui n'auraient pas ou plus de contrat. Ce profil est assimilé à la formation initiale en alternance et assorti du paiement de la CVEC et des droits de scolarité. Aucun contrat n'est édité, il n'y a pas de paiement de frais de formation.

6.2 Tarifs

Contrats en apprentissage :

Les tarifs (niveaux de prise en charge) sont fixés par chaque branche professionnelle concernée, en fonction des coûts de la formation et des priorités de branche.

Le paiement se fait à l'université ou au CFA par l'OPCO dont relève l'employeur.

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

Contrats de professionnalisation :

Les tarifs des contrats de professionnalisation sont définis par formation (en particulier pour les Licence Pro / Master, catégorie FPC).

Le paiement se fait à l'université par l'OPCO dont relève l'employeur et par l'employeur s'il existe un reste à charge par rapport au niveau de prise en charge de l'OPCO.

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

↳ Les tarifs des contrats de professionnalisation correspondent aux tarifs FPC (généraux et spécifiques, en annexe 1 à 6) ou au niveau de prise en charge accordé par les OPCO

Contrats de Formation professionnelle en alternance (SFPA) :

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

Le paiement se fait à l'université par l'OPCO (ou via le CFA partenaire) dont relève l'employeur et par l'employeur s'il existe un reste à charge par rapport au niveau de prise en charge de l'OPCO.

Article 7 : Validation des acquis de l'expérience

7.1 Dispositif

La VAE (validation des acquis de l'expérience) permet d'obtenir un diplôme correspondant à son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que celles acquises par une formation diplômante équivalente. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite faire valider ses acquis professionnels par un diplôme ou un titre, sans reprise d'études. L'expérience professionnelle doit correspondre au référentiel diplôme (document officiel qui fait l'inventaire des savoirs, compétences, aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme). La VAE n'est pas une conversion automatique de l'expérience en diplôme.

Pour entamer une démarche de VAE, le candidat doit préalablement présenter un dossier de recevabilité, puis, si l'avis est favorable, entamer la rédaction d'un mémoire de VAE, qui sera présenté devant un jury. La décision du jury peut être une validation totale du diplôme, ou une validation partielle, avec des préconisations de suivi d'Unités d'Enseignement complémentaires par exemple, ou un refus de validation.

Les diplômes obtenus par la VAE sont les mêmes que ceux délivrés par la voie de la formation "classique" (formation initiale).

7.2 Conditions d'accès à un diplôme via une VAE



La VAE est un dispositif ouvert à tous sans critère d'âge, de statut (salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, etc.), de nationalité ou encore de niveau de formation requis. Elle permet l'acquisition de tout ou partie d'une certification professionnelle inscrite au RNCP.

7.3 Tarifs

La prise en charge de la VAE porte sur les prestations d'accompagnement et de validation.

Les tarifs sont détaillés en annexe 7.

Article 8 : Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

8.1 Dispositif

Le dispositif de la VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) a été mis en place pour faciliter l'accès à la reprise d'études pour les personnes n'ayant pas le diplôme requis. Depuis 1985, un décret de loi permet de reprendre ses études en faisant valoir ses acquis professionnels et personnels.

Le principe du dispositif est de reconnaître les acquis de l'expérience pour accéder à une formation. Il s'agit de prendre en compte les savoirs et les savoir-faire de la personne afin de faciliter l'accès à la reprise d'études et aux diplômes et titres nationaux.

Pour entamer une démarche de VAPP, il faut constituer un dossier de candidature, avec pièces justificatives. Une commission pédagogique analyse la demande et se prononce sur la recevabilité du dossier. Si la candidature est acceptée, le candidat est autorisé à faire sa demande d'inscription dans la formation visée.

La procédure de VAPP ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense est accordée.

8.2 Conditions d'accès à une formation via une VAPP

Pour un candidat n'ayant pas le baccalauréat (ou diplôme équivalent), il faut avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans et être âgé de 20 ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de début de la VAPP.

Pour un candidat ayant le baccalauréat (ou diplôme équivalent) ou en échec au niveau de la formation souhaitée, il faut avoir interrompu ses études initiales depuis 3 ans.

Dans toutes les situations, une expérience personnelle et/ou professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé est indispensable.

8.3 Tarifs

Le principe de gratuité de la VAPP est appliqué à Université Paris Cité ([annexe 8](#)).

Article 9 : La Validation des Etudes Supérieures – VES

Conformément aux articles R 613-33 à R613-37 du code de l'éducation « Peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. »

Le formulaire de demande de VES est instruit dans le cadre des examens des candidatures d'admission et doit être accompagné des diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant à la commission d'admission, au jury de diplôme ou une émanation de ce dernier, d'apprécier la nature et le niveau de ces études.



A université Paris Cité seules les VES partielles sont possibles aujourd'hui (avec suivi d'enseignements et dispenses des acquis issus de la VES).

Les demandes sont examinées dans le cadre de la procédure d'admission en formation. Il revient au jury de diplôme de délibérer définitivement sur les acquis liés aux études supérieures (antérieures ou parallèles).

Le principe de gratuité de la VES est appliqué à Université Paris Cité ([annexe 8](#)).

Article 10 : Préparation à l'agrégation interne

10.1 Dispositif

L'agrégation interne est un concours destiné principalement aux professeurs titulaires du CAPES et ayant une ancienneté de cinq ans. On pourra trouver sur le site du ministère les conditions d'inscription.

La préparation à l'agrégation interne est uniquement accessible à un public relevant de la formation professionnelle.

10.2 Tarifs

Les tarifs (frais de formation) sont définis en fonction de la catégorie FPI ou FPC, et sont approuvés dans le cadre de la campagne tarifaire des DU-DIU et formations qualifiantes.

Les enseignants bénéficiant du Plan Académique de Formation (PAF) de l'Académie sont exonérés du paiement des tarifs de Formation, dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat.

Il n'y a pas de droits du diplôme national ou de frais de dossier à régler en sus des frais de formation.

Les personnes inscrites à l'Agrégation interne ont accès aux bibliothèques Université Paris Cité.

Article 11 : Préparation IEJ- C.R.F.P.A.

11.1 Dispositif

Cette formation de préparation à l'examen de l'Ecole des Avocats s'adresse essentiellement à un public de Formation Initiale, inscrit en Master de Droit.

Cependant, quelques personnes en reconversion ou demandeurs d'emploi s'inscrivent à cette formation spécifique, non diplômante. Ces personnes relèvent de la Formation Continue.

Une inscription administrative est requise pour ces inscrits afin d'avoir accès notamment aux ressources numériques.

11.2 Tarifs

Les frais de formation sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini et voté par la composante Droit Economie Gestion et Faculté Sociétés et Humanités de rattachement, via son conseil de faculté.

Des droits d'inscription sont appliqués en sus, d'un niveau Master

Article 12 : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

12.1 Dispositif



Le diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) est un diplôme national, qui confère les mêmes droits que le baccalauréat. Il permet l'accès aux formations et concours pour lesquels le baccalauréat est requis et favorise la poursuite des études dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Le D.A.E.U. A est une formation en Lettres et Sciences Humaines. Il est conseillé aux candidats désireux d'entreprendre des études universitaires de Lettres ou de Sciences humaines (hors psychologie ou l'option B est requise) ou souhaitant être admis dans un IUT.

Le D.A.E.U. B est une formation en Sciences et Technologies. Il est conseillé aux candidats souhaitant entreprendre des études universitaires scientifiques, médicales ou paramédicales, ou souhaitant être admis dans un IUT.

Université Paris Cité propose également de suivre le DAEU en cours du jour (Campus des Grands Moulins), en cours du soir (Campus Saint Germain), ou à distance en partenariat avec le CNED. Les options diffèrent selon la modalité (cours du jour, du soir ou CNED) choisie.

12.2 Conditions d'accès

Le D.A.E.U. est réservé aux candidats n'ayant ni le baccalauréat ni un diplôme admis en équivalence.

- La préparation au D.A.E.U. s'adresse aux candidats qui réunissent les conditions suivantes : avoir interrompu ses études depuis au moins deux ans et être âgé de 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier de 2 années d'activité salariée (ou situation assimilée) ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale ou dérogations prévues par les textes ;
- OU
- Être âgé de 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Dans tous les cas, les candidats doivent effectuer soit un test de positionnement pédagogique dans les 2 matières obligatoires.

12.3 Tarifs

D.A.E.U. : le tarif est composé des droits du diplôme national de DAEU (= droits d'inscription) définis par le Ministère (MESRI) chaque année, auxquels s'ajoutent les tarifs de formation professionnelle, selon le profil du candidat.

⇒ [Les tarifs du DAEU, et des dispositifs associés, sont définis à l'annexe 9](#)

Article 13 : Université Ouverte

13.1 Dispositif

L'Université Ouverte au sein du Pôle FTLV propose des séminaires, cours, conférences et cycle de conférences de toutes disciplines accessibles à toutes et tous sans condition de niveau ou de diplôme et ne donnant pas lieu à délivrance de diplôme, ni d'acquis de compétences ou d'ECTS.

La programmation de l'Université Ouverte est accessible sans condition d'âge, ni pré-requis.

Le public de l'Université Ouverte est assimilé à celui d'auditeur libre d'Université Paris Cité.

13.2 Tarifs

⇒ [Les tarifs de l'Université Ouverte sont définis à l'annexe 10 selon la catégorie dont relève le public.](#)

Article 14 : Institut Confucius



14.1 Dispositif

L'Institut Confucius au sein du Pôle FTLV propose une ouverture unique sur la Chine. Au-delà de la découverte et de l'apprentissage de la culture chinoise (langue et civilisation), un pôle d'échanges franco-chinois associant des acteurs de la vie économique et sociale chinoise et française à travers des séminaires et rencontres.

14.2 Tarifs

↪ [Les tarifs de l'Institut Confucius sont définis à l'annexe 11](#)

Article 15 : Section des Étudiants Empêchés

Dans le cadre des actions d'enseignement entreprises par la Section des Étudiants Empêchés d'Université Paris Cité au sein d'établissements pénitentiaires franciliens, les actions de formation suivantes sont délivrées :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), diplôme national fixé par l'arrêté du 3 août 1994 (JORF n°184 du 10 août 1994), et plus particulièrement du DAEU option A, qui comporte quatre matières : deux matières obligatoires (Français, Langue vivante) et deux matières optionnelles (à choisir parmi Histoire, Géographie et Mathématiques) ;
- le Diplôme d'Université (DU) « Formation aux Humanités – Lettres et Sciences Humaines » ;
- l'organisation d'ateliers de réflexion et d'expression à la Maison d'Arrêt des Femmes de Fresnes.

Université Paris Cité est responsable de l'inscription administrative et pédagogique des étudiants en DAEU A Lettres et en DU « Formation aux Humanités – Lettres et Sciences Humaines ».

Dans le cadre de partenariats avec les centres pénitentiaires, l'ensemble des étudiants empêchés inscrits dans ces formations sont exonérés du paiement des droits d'inscription (droits relatifs au diplôme national) et frais de formation continue.

Enfin, les étudiants empêchés bénéficient d'un suivi assuré par le Pôle FTLV notamment dans l'accompagnement dans leur projet de poursuite d'études, et tout au long de leur cursus. Ils bénéficient d'une exonération des droits d'inscription nationaux et des frais de formation professionnelle.



Liste des annexes

Annexe 1 : Principes de tarification.....	15
Annexe 2 : Tarifs généraux de la formation professionnelle dans les diplômes nationaux	16
Annexe 3 – Tarifs spécifiques Faculté de Santé.....	17
Annexe 4 – Tarifs spécifiques Faculté des Sciences	22
Annexe 5 – Tarifs spécifiques Faculté Sociétés & Humanités.....	25
Annexe 6 – Tarifs Spécifiques IPGP.....	32
Annexe 7 : Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	33
Annexe 8 : Tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et de la Validation des Etudes Supérieures (VES).....	35
Annexe 9 : Tarifs du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) & DU B	36
Annexe 10 : Tarifs de l'Université Ouverte	36
Annexe 11 : Tarifs des enseignements de l'Institut Confucius.....	37
Annexe 12 : Liste des DU-DIU en Formation Initiale (avec tarification associée) et liste des DU-DIU dérogatoires aux frais de dossier.....	38



Annexe 1 : Principes de tarification

Tarification appliquée au diplôme national (Licence et Master)

Situation de l'utilisateur inscrit dans un Diplôme National	Tarification
Utilisateurs qui n'ont pas de CPF disponible (retraités ou personnes qui n'ont jamais travaillé) et qui ne sont pas inscrites à Pôle Emploi, dont la formation est à sa charge (=Formation Initiale)	Droits du diplôme national, CVEC
Utilisateurs qui disposent d'un CPF (même sans mobilisation de celui-ci)	Droits du diplôme national + tarifs catégorie FPI, exonération CVEC
Utilisateurs dont la formation est prise en charge, en tout ou partie, par un tiers financeur	Droits du diplôme national + tarifs catégorie FPC, Exonération CVEC
Utilisateurs s'inscrivant au D.A.E.U.	Droits du diplôme national niveau D.A.E.U. + tarifs D.A.E.U. FPI, FPC, CNED, ou redoublant, exonération CVEC
Contrat d'apprentissage	Exonération des droits du diplôme national. Tarif formation fixé par les branches professionnelles, CVEC
Contrat de professionnalisation	Exonération des droits du diplôme national. Tarif catégorie FPC ou niveau de prise en charge OPCO, exonération CVEC
Contrat de Stagiaire de la Formation professionnelle alternant (SFPA)	Exonération des droits du diplôme national Versement spécifique OPCO, exonération CVEC

Tarification appliquée au diplôme d'Université ou Inter-universitaire

Situation de l'utilisateur inscrit dans un DU ou DIU	Tarifs
Tout utilisateur avec une prise en charge individuelle	Frais de dossier + tarif FPI ou FPIPA ou FPIPE ou FPIP1 ou FPIP2 selon cas
Tout utilisateur avec une prise en charge tiers, tout ou partie	Frais de dossier + tarif FPC ou FPCPA ou FPCPE ou FPCUP selon cas

Tarification appliquée aux formations qualifiantes et Certificats Universitaires des Connaissances et de Compétences

Situation de l'utilisateur inscrit dans une formation qualifiante ou CUCC	Tarifs
Tout utilisateur avec une prise en charge individuelle	Tarif FPI ou FPIPA ou FPIPE ou FPIP1 ou FPIP2 selon cas
Tout utilisateur avec une prise en charge tiers, tout ou partie	Tarif FPC ou FPCPA ou FPCPE selon cas



Annexe 2 : Tarifs généraux de la formation professionnelle dans les diplômes nationaux

Niveau de formation	Formation professionnelle conventionnée FPC (Prise en charge tiers) en € *	Contrat de professionnalisation	Formation professionnelle en financement individuel FPI, avec compte personnel de formation CPF en € *
Licence : L1; L2	3.200€ / année (L1, L2)	Tarif FPC ou Niveau de prise en charge OPCO	400€/ année
Licence L3	4 000 €		450 €
Licence Pro	5.500€		1 550 €
Master 1	4 000 €		500 €
Master 2	3 000 €		400 €
Doctorat (tarif global)	11 000 €		2 000 €
Règle de calcul d'une UE	Au prorata du nombre d'ECTS**		Au prorata du nombre d'ECTS**

* A ces tarifs, s'ajoutent les droits d'inscription nationaux en vigueur

** Tarif FC de la formation/nombre d'ECTS total* nombre d'ECTS compris dans les enseignements souhaités



Annexe 3 – Tarifs spécifiques Faculté de Santé

SANTÉ				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024	MOTIFS
PASS			700	FPC
			0	FPI

PHARMACIE				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024	MOTIFS
DIPLÔME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFGSP)			1500	tarif par année, avec prise en charge (FPC)
			0	tarif par année, sans prise en charge (FPI)
DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP)			2000	tarif par année, avec prise en charge (FPC)
			0	tarif par année, sans prise en charge (FPI)
DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE			2000	tarif par année, avec prise en charge (FPC)
			0	tarif par année, sans prise en charge (FPI)
3ème CYCLE			2000	FPC
			0	FPI
LICENCE PRO	Industrie pharmaceutique	Contrôle et développement analytique	5000	FPC, hors convention ETSL-AFI24
			730,00	FPI, hors convention ETSL-AFI24
		Biotechnologie	5000	FPC, hors convention ETSL-AFI24
			730,00	FPI, hors convention ETSL-AFI24
		Assurance qualité industrielle	5000	FPC, hors convention ETSL-AFI24
			730,00	FPI, hors convention ETSL-AFI24
MASTER 1	Santé publique	tous parcours	Tarifs généraux	FPC
			Tarifs généraux	FPI



MASTER 2	Santé publique	Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement général (SPREG)	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
		Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement hospitalier : hygiène hospitalière (SPREH)	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 1	Sciences du médicament	Pharmacologie et pharmacochimie	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Chimie médicinale et pharmacologie moléculaire	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Pharmacologie intégrée préclinique et clinique	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Qualité des produits de santé	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Thérapeutique : du concept au bon usage des produit de santé	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Du principe actif au médicament	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Ingénierie des biomolécules	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 2	Sciences du médicament	Biotechnologies pharmaceutiques et thérapie innovantes	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 2	Toxicologie et écotoxicologie	Toxicologie Humaine, Evaluation des Risques, Vigilances (THERV)	5300	FPC
			Tarifs généraux	FPI

ODONTOLOGIE				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024	MOTIFS
M2	Biologie Santé	Développement Inflammation Régénération	0	Etudiants Internes en disponibilité disposant d'une source de financement non gouvernementale (type SFR, Gueule Cassée, ...) pour effectuer leur M2.
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFGSO)			1500	FPC, tarif par année
			0	FPI
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFASO)			2000	FPC, tarif par année
			0	FPI
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE			2000	FPC, tarif par année
			0	FPI
3ème CYCLE			2000	FPC
			0	FPI
ANNEE DE THESE			200	FPC
			200	FPI
			750	avec ou sans prise en charge



CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES	ANATOMO PHYSIOLOGIE DE L'APPAREIL MANDUCATEUR	375	tarif AHU
	ODONTOLOGIE CHIRURGICALE	750	avec ou sans prise en charge
		375	tarif AHU
	ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIE	750	avec ou sans prise en charge
		375	tarif AHU
	ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE ET PREVENTION	750	avec ou sans prise en charge
		375	tarif AHU
	ODONTOLOGIE PROTHETIQUE	750	avec ou sans prise en charge
		375	tarif AHU
	PARODONTOLOGIE	750	avec ou sans prise en charge
Tous parcours	375	tarif AHU	
	0	Réinscription n+1 pour Soutenance et/ ou examens	

MEDECINE				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023- 2024	MOTIFS
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES (DFGSM)			1500	FPC - par année
			0	FPI
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (DFASM)			2000	FPC - par année
			0	FPI
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR DE MEDECINE			2000	FPC - par année
			0	FPI
3ème cycle			2000	FPC
			0	FPI
DIPLOME DE FORMATION MEDICALE SPECIALISEE (DFMS)			0	FPC - par année
			0	FPI
DIPLOME DE FORMATION MEDICALE SPECIALISEE APPROFONDIE (DFMSA)			0	FPC - par année
			0	FPI
MASTER 1	SANTE PUBLIQUE	Santé publique	Tarifs généraux	FPC
			Tarifs généraux	FPI
MASTER 1	ETHIQUE	Médecine légale et criminalistique	3900	FPC
			400	FPI
MASTER 1	ETHIQUE	Recherche Ethique et Bioéthique	3900	FPC
			400	FPI
MASTER 1	ETHIQUE	Conseil en génétique	3900	FPC
			400	FPI
MASTER 2	ETHIQUE	Conseil en génétique	3900	FPC
			400	FPI



MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Vigilance et sécurité sanitaire	4000	avec ou sans prise en charge (hors RE)
			4000	titulaires du DIU Sciences de la qualité et établissements de santé
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Statistique, modélisation et sciences des données en santé	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Analyse et Management des Etablissements de Santé	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Informatique Biomédicale	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Comparative Effectiveness Research	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Données Massives en Santé	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE PUBLIQUE	Epidémiologie et intervention des populations	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	ETHIQUE	Médecine Légale et Criminalistique	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	ETHIQUE	Recherche Ethique et Bioéthique	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	BIOLOGIE-SANTE	Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie du Cœur et de la Circulation	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	BIOLOGIE-SANTE	Mechanical Engineering for Clinician	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE	Physiologie Foetale et Dépistage	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SANTE	Anomalies Congénitales	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	B.I.P	Biologie Vasculaire, Athérosclérose, Thrombose et Hémostase (B.I.V.A.T.H.)	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	B.I.P	Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie de la	5000	FPC
			500	FPI



		Respiration et du Sommeil (B2.P.R.S)		
MASTER 2	B.I.P.	Epithéliums: Structures d'Interfaces (E.S.I.)	5000	FPC
			500	FPI
MASTER 2	SCIENCES DU MEDICAMENT	Bioentrepreneurs	5000	FPC
			500	FPI
CAPACITE toute spécialité confondue			1200	FPC - par année
			0	FPI
CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE			1500	FPC - par année
			500	FPI
DIPLOME D'ETAT AUDIOPROTHESISTE			0	FPI & FPC (partenariat CNAM)
DIPLOME D'INFIRMIER DE PRATIQUE AVANCEE	MASTER 1 et MASTER 2		5000	FPC
			1800	FPI
LICENCE	SCIENCES POUR LA SANTE	Sciences infirmières	0	FPI & FPC - pour les étudiants inscrits en DE Infirmier à UPCité, sur présentation d'un justificatif



Annexe 4 – Tarifs spécifiques Faculté des Sciences

UFR Mathématiques et informatique				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
M1 -M2	MIAGE		6 400,00 €	avec ou sans prise en charge => FPC + FPI (CPF + RE)

UFR Mathématiques				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
Master 2 (36 mois)	Mathématiques et applications	Mathématiques générales (enseignants)	150 €	Tarif pour la globalité du master 2 (36 mois), avec ou sans prise en charge, redevable la 1ère année; les droits nationaux sont redevables une seule fois (1ère inscription)
			50 €	Tarif par année supplémentaire (4ème année et suivantes), avec ou sans prise en charge, droits nationaux redevables une seule fois à la 1ère inscription
Master 2 (36 mois)	Didactique des sciences	<ul style="list-style-type: none"> - Didactique des mathématiques - Didactique des sciences et de la nature (biologie, chimie, géologie, physique) - Didactique de l'histoire et de la géographie - Didactique pour la formation (mathématiques et sciences de la nature) 	5 700 €	Tarif avec prise en charge (FPC) pour la globalité du M2 (36 mois); droits d'inscription redevable à la 1ère inscription et au-delà de la 3ème inscription (4ème et suivante)
			85 €	Tarifs FPI par année d'inscription; les droits nationaux sont redevables à la 1ère inscription et au-delà de la 3ème inscription (4ème et suivante)

UFR Physique				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
LP	Analyse des matériaux		7 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers

Institut universitaire de technologie de Paris PAJOL				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
BUT	Mesures Physiques	Mesures Physiques	7 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
LP	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et	Métrologie Qualité et Sécurité Industrielle	7 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)



	du contrôle qualité			
	Métiers de la santé : technologies	Métiers de la E-santé	8 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
	Métiers de la santé : technologies	Métiers du soin connecté	8 500,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
	Techniques Physiques des Energies - TPE (UFR Physique)		7 000,00 €	FPC Avec prise en charge tiers

UFR Chimie				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
			Pas de tarif spécifique	

UFR Informatique				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
			Pas de tarif spécifique	

UFR Sciences Fondamentales et Biomédicales				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
DAEU	DAEU B scientifique		300,00 €	sans prise en charge FPI (CPF + RE)
			700,00 €	avec prise en charge
			160,00 €	redoublants (FPI = CPF + RE)
			120,00 €	formation à distance - convention CNED
LP	Maintenance et technologie	Technologie médicale et biomédicale	5 000,00 €	avec et sans prise en charge (YC RE)
M1	Ingénierie de la santé	BioMedical Engineering BME Paris	3 900,00 €	avec et sans prise en charge (YC RE)
M2		Tous parcours	5 700,00 €	avec ou sans prise en charge (yc RE)



UFR Sciences du vivant				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024 / année	MOTIFS
L1/L2	Sciences de la vie	TOUT PARCOURS	1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Sciences de la Vie et de la Terre	TOUT PARCOURS		
	Double Licence informatique-biologie	L2 Informatique-Biologie		
L3	Sciences de la vie	Magistère européen de génétique	1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
		Biologie Informatique	1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
		Parcours interdisciplinaire en biologie		
		Biochimie, Biologie Intégrative et Physiologie (B2IP)		
	Sciences de la Vie et de la Terre	Métiers de l'enseignement	400,00 €	Sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
		Biodiversité et écosystèmes	1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
Double Licence informatique-biologie	Informatique-Biologie	1 000,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique	
LP	Bio-industries Biotechnologie	Microbiologie Industrielle et biotechnologie	8 400,00 €	FPC avec prise en charge tiers -tarif spécifique
			1 500,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
M1	Biologie Moléculaire et Cellulaire	Biologie Moléculaire et Cellulaire	1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Biologie intégrative et physiologie	TOUT PARCOURS		
	Bio-informatique	TOUT PARCOURS		
	Approches Interdisciplinaires de la Recherche et de l'Enseignement	AIRE		
	Génétique	Génétique		
	Risques et Environnement	Ecosystèmes & Biodiversité		
	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré	Sciences de la vie et de la terre		
M2	Biologie Moléculaire et Cellulaire	TOUT PARCOURS	1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Biologie Intégrative et physiologie	TOUT PARCOURS		
	Bio-informatique	Ingénierie de Plate-forme en Biologie	8 000,00 €	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
		TOUT PARCOURS (EXCLUANT Ingénierie de Plate-forme en Biologie)	1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Approches Interdisciplinaires de la	TOUT PARCOURS	1 200,00 €	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Génétique	Génétique		
	Toxicologie et éco-toxicologie	Toxicologie Environnement Santé		
	Risques et Environnement	TOUT PARCOURS		
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la	Sciences de la vie et de la terre			



Annexe 5 – Tarifs spécifiques Faculté Sociétés & Humanités

Institut de Psychologie				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
M1	Création artistique		5400,00	Avec prise en charge tiers (tarifs par défaut)
			2000,00	sans prise en charge (CPF et RE)
M2			7300,00	avec prise en charge tiers
			3000,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF + RE)

Faculté Droit, Economie, Gestion				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
LP	Métier du tourisme - Commercialisation des produits		5400,00	avec prise en charge tiers - FPC
			3700,00	sans prise en charge tiers (CPF et RE)
LP	Assurance banque finance - Gestion de la clientèle	parcours conseiller clientèle expert	5672,22	Partenariat CFPB
LP	Sécurité des biens et des personnes		4800,00	avec prise en charge tiers
			4400,00	sans prise en charge tiers (CPF et RE)
Master	Droit Comparé	Common law	6200,00	avec ou sans prise en charge tiers (CPF et RE)
	Droit bancaire et financier	Droit et gestion bancaire du patrimoine	6879,00	avec ou sans prise en charge tiers (CPF et RE)
Master	Droit de la Santé	Droit des industries des produits de santé	5775,00	avec ou sans prise en charge tiers (CPF et RE)
Master	Management	Méthodes d'anticipation pour la conception de projets	6944,00	avec ou sans prise en charge tiers (CPF et RE)
		Ethique et organisations	5700,00	avec prise en charge
Master	Gestion des ressources humaines	Ingénierie des R.H. intégré dans une nouvelle mention	6000,00	avec prise en charge
			0,00	sans prise en charge

UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
M1-M2	Entraînement et optimisation de la performance sportive	Physiologie de l'entraînement, l'optimisation de la performance sportive et de la nutrition	5000,00	Tarif par dans le cadre de la convention INSEP (tarif par défaut pour les FC prise en charge)
		Sport et performance de haut niveau	0,00	Sans prise en charge tiers (FPI)
M1-M2	Métiers de l'enseignement (MEEF) second degré	Education physique et sportive	6000,00 0,00	avec prise en charge sans prise en charge tiers (FPI) application tarifs généraux sur FPI



Faculté Sciences humaines et sociales				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
DAEU	DAEU A littéraire		300,00	Sans prise en charge - FPI = CPF + RE avec prise en charge Redoublants CNED
			700,00	
			160,00	
			120,00	
Licence 3	Science de l'éducation	Enseignement à distance / Intervention dans les secteurs de l'éducation, du travail social et de la santé	4000,00	Avec prise en charge Sans prise en charge (CPF + RE) Demandeurs d'emplois sans PEC Exonération pour une réinscription dans le même parcours de l'année consécutive Pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif)
			350,00	
			0,00	
			0,00	
M1	Sciences sociales	Ingénierie des risques et des crises	9 000,00 €	Avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FA ; avec prise en charge FPI (CPF+RE) Sans prise en charge FPI (CPF+RE)
			600,00 €	
M2			9 000,00 €	Avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FA ; avec prise en charge FPI (CPF+RE) Sans prise en charge FPI (CPF+RE)
			600,00 €	
M1	Sociologie	Chargé d'études en sociologie appliquée : Consommation, Culture, communication, médias (CESSA)	7500,00	Avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FPI (CPF + RE)
M2			7500,00	Avec ou sans prise en charge tiers => FPC + FPI (CPF + RE)
M1	Métiers de l'enseignement Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	Formation de formateur	4000,00	Avec prise en charge Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE) Convention avec rectorat de Paris
			350,00	
M2			350,00	Avec prise en charge Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE) Tarif spécifique : enseignants en activité
			5800,00	
			350,00	
M1	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Parcours lauréat-non lauréat	4000,00	Avec prise en charge Sans prise en charge tiers & personnels de l'Education Nationale
			120,00	



M2	(encadrement éducatif)		5800,00 120,00	Avec prise en charge Sans prise en charge tiers & personnels de l'Education Nationale
M1	Sciences de l'éducation	Recherche Education et formation (à distance)	3500,00 300,00	Avec prise en charge Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE)
M1/M2	Sciences de l'éducation	Parcours IDASP	5800,00 500,00 500,00	Avec prise en charge (par année) Personnel éducation nationale, enseignement supérieur ou assimilé Sans prise en charge (FPI CPF)
M1	Sciences de l'éducation	Cadres et consultants en formation continue	4000,00 1500,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Avec prise en charge FPI - CPF individuel Personne inscrite à pôle emploi mais sans prise en charge Redoublant avec suivi d'enseignements Pour soutenance de mémoire de l'année suivante sur justificatif Reprises d'études
M2	Sciences de l'éducation	Recherche Education et formation	5800,00 350,00	Avec prise en charge Sans prise en charge tiers (FPI = CPF + RE)
		Cadres et consultants en formation continue	5800,00 2500,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Avec prise en charge FPI - CPF individuel Personne inscrite à pôle emploi mais sans prise en charge Redoublant avec suivi d'enseignements Pour soutenance de mémoire de l'année suivante sur justificatif Reprises d'études
M1/M2	Didactique des langues	Didactique du français langue étrangère, français langue seconde et interculturalité	0,00	Demandeurs d'emploi sans prise en charge et reprises d'étude
			200,00	Personnels de l'Education Nationale
			350,00 €	Personnes sans prise en charge tiers par année d'étude



UFR Institut Humanités, Sciences et sociétés				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
M2	Sciences Sociales	Théories et Pratiques de l'Intervention Clinique dans les Organisations	6500,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique)
			1800,00	sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
UFR Linguistique				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
pas de tarif spécifique				
UFR Lettres, Arts, Cinéma				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
M1	Lettres et humanités	Professionnels de l'écrit	6292,00 400,00	FPC avec prise en charge tiers : Tarifs spécifique sans prise en charge tiers (FPI) tarif par défaut
M2	Lettres et humanités	Professionnels de l'écrit	6292,00 500,00	FPC avec prise en charge tiers : Tarifs spécifique sans prise en charge tiers (FPI) tarif par défaut
M2	Cinéma et audiovisuel	Audiovisuel, journalisme et communication scientifiques	6500,00	FPC avec prise en charge tiers : Tarifs spécifique
			500,00	sans prise en charge tiers (FPI) tarif par défaut
		Le Documentaire : Ecritures du Monde Contemporain	6500,00 2000,00	FPC avec prise en charge tiers : Tarifs spécifique sans prise en charge tiers (FPI) tarif spécifique
UFR Langues et Civilisations de l'Asie Orientale				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
pas de tarif spécifique				
UFR Etudes Anglophones				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
M2	Langues, littératures et c	TOUT PARCOURS	5800,00	avec prise en charge tiers
			600,00	sans prise en charge tiers
UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
Licence	Langues étrangères appli	TOUT PARCOURS	5450,00 1200,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique) sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif
LP	Métier de la communica	Rédacteur technique	6890,00 1200,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique) spécifique
M1	Traduction, interprétation	TOUT PARCOURS	4560,00 1200,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique) sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Langues étrangères appliquées	TOUT PARCOURS	4560,00 1200,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique) sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
M2	Traduction, interprétation	TOUT PARCOURS	8690,00 1200,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique) sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique
	Langues étrangères appliquées	TOUT PARCOURS	8690,00 1200,00	FPC avec prise en charge tiers (tarif spécifique) sans prise en charge tiers (FPI-CPF-RE) tarif spécifique



UFR Géographie, Histoire, Economie et sociétés				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023-2024/année	MOTIFS
M1	toutes les mentions	tous les parcours	4 500,00	FPC
			500,00	FPI - CPF (tarif général)
M2	toutes les mentions	toutes les mentions	1 200,00	FPI - CPF
M2	Géographie, Aménagement, Environnement et Développement	Espace et milieux : territoires écologiques	7 500,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique) sauf FPC personnel du secteur public (tarif général)
	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Patrimoine Scientifique, Technique, Naturel et Architectural (PSTN-A)	7 500,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique) sauf FPC personnel du secteur public (tarif général)
	Métiers des Etudes, du Conseil et de l'Intervention	Consultants et Chargés d'Etudes Socio-Economiques	8 000,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique) sauf FPC personnel du secteur public (tarif général)
		Projets Informatiques et Stratégie d'Entreprise	8 000,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique) sauf FPC personnel du secteur public (tarif général)
		Aménagement et Développement Local	8 000,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique) sauf FPC personnel du secteur public (tarif général)
Energie	Energie, Ecologie, Société	8 000,00	FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO (tarif spécifique) sauf FPC personnel du secteur public (tarif général)	



Institut Universitaire de Technologie de Paris - Rives de Seine

REGLES DE CALCUL PAR DEFAUT

BUT <i>année spéciale</i> / BUT 3	Tarif d'une formation en cas de réduction de parcours (<i>projet</i> de transition professionnelle...)	Avec prise en charge. Règle de calcul : volume horaire de la formation après réduction de parcours x 13,00 €
L 3 / LP / MASTER	tarif d'une formation en cas de réduction de parcours (<i>projet</i> de transition professionnelle...)	Avec prise en charge. Règle de calcul : volume horaire de la formation après réduction de parcours x 12,00 €
BUT / L 3 / LP / MASTER	tarif d'une UE pour tout diplôme national	Avec ou sans prise en charge. Règle de calcul : (coût total de la formation / nombre total d'heures de la formation) x nombre d'heures par UE souhaitée



Institut Universitaire de Technologie de Paris - Rives de Seine				
Diplôme	Mention	Parcours	Tarifs 2023	
			2024/année	MOTIFS
BUT	CARRIERES SOCIALES	PARCOURS ASSISTANCE SOCIALE (année spéciale)	9 450,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.
BUT	INFORMATIQUE	PARCOURS REALISATION D'APPLICATIONS : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, VALIDATION (année spéciale)	9 450,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.
		PARCOURS COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	6 110,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence. NOUVEAU POUR 2023/2024
BUT 3	INFORMATION - COMMUNICATION	PARCOURS METIERS DU LIVRE ET DU PATRIMOINE	6 110,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence. NOUVEAU POUR 2023/2024
BUT 3	CARRIERES SOCIALES	PARCOURS ANIMATION SOCIALE ET SOCIO-CULTURELLE	5 460,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence. NOUVEAU POUR 2023/2024
BUT 3	CARRIERES SOCIALES	PARCOURS COORDINATION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS ET STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES	5 460,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence. NOUVEAU POUR 2023/2024
L 3	LICENCE 3 SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION	PARCOURS CONTROLE ET SYSTÈMES D'INFORMATION COMPTABLE	5 400,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.
LP	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE	PARCOURS CONSEILLER CLIENTELE EXPERT	5 770,06 €	Selon convention partenariale groupe 9 mois et/ou groupe 15 mois Droit de base licence.
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPÉRATIONNELS	PARCOURS GESTION ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ET DES FLUX EN BACK ET MIDDLE OFFICE	6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE-E DE CLIENTELE		6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE-E DE CLIENTELE	PARCOURS CONSEILLER-E EN IMMOBILIER	6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT-E		6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB	PARCOURS RESPONSABLE DE CONTENU EDITORIAL WEB	6 300,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.
LP	LICENCE PROFESSIONNELLE SERVICES A LA PERSONNE	PARCOURS INGENIERIE DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE	6 600,00 € 3 000,00 €	Avec prise en charge. Sans prise en charge. Forfait. Droit de base licence.



Annexe 6 – Tarifs Spécifiques IPGP

UFR Sciences de la terre de l'environnement et des planètes				
Diplôme	Mention	Parcours	tarifs 2023/2024/an	MOTIFS
Licence Pro	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	Gestion et traitement des déchets	7900	FPC suivant NPEC moyen
Licence Pro	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Méthodes d'Exploration en Géophysique Appliquée (MEGA)	8500	FPC suivant NPEC moyen
Master 2	Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement	Géophysique appliquée	7800	FPC suivant NPEC moyen
Master M1 ou M2 tarif / année	Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement // Risques et Environnement	Génie de l'environnement et industrie	8500	FPC suivant NPEC moyen



Annexe 7 : Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Tarifs VAE hors droits nationaux - nouveaux tarifs en rouge			
Type de financement	Forfait de base obligatoire (sans accompagnement) incluant la recevabilité, le jury & la soutenance	Option ACCOMPAGNEMENT	TOTAL PRESTATION AVEC ACCOMPAGNEMENT
FPC - Avec prise en charge/CPF IUT PRS	1 320 €	2 200 €	3 520 €
FPI - Sans prise en charge / CPF - hors IUT PRS	1 100 €	1 100 €	2 200 €
FPI - Sans prise en charge - <u>IUT PRS</u>	1 320 €	1 100 €	2 420 €



Selon conditions du référencement de la région Ile-de-France pour le chéquier VAE				
Prestation VAE avec accompagnement classique (20 heures) CONSEIL REGIONAL Ile-de-France	800.00 €	Non pris en charge selon conditions du référencement chéquier unique VAE de la Région Ile-de-France	800.00 €	Publics concernés : Demandeur d'emploi sans accompagnement renforcé Bénéficiaire d'un CSP
Prestation VAE avec accompagnement renforcé (23 heures) CONSEIL REGIONAL Ile-de-France	1 200.00 €		1 200.00 €	Publics concernés : Demandeur d'emploi sans certification obtenue en France Demandeur d'emploi de longue durée (+ de 12 mois) Demandeur d'emploi illettré, handicapé ou sous-main de justice Personne en contrat aidé ou bénéficiaire du RSA demandeur d'emploi ou non sans prise en charge autre
Prestation complémentaire d'enseignement en cas de validation partielle par le jury VAE : si le candidat n'obtient qu'une validation partielle après le premier passage devant le jury, il peut se voir prescrire le suivi de certaines unités d'enseignement. Celles-ci lui seront facturées au tarif de la formation continue dans le cadre d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle au prorata du nombre d'heures selon les UE prescrites.		Selon la formule suivante : Coût de la formation / nombre total d'heures de la formation X nombre d'heures par UE prescrites		
Tarifs spécifiques IUT Paris Rives de Seine – partenariat CACEIS				
Prestation complémentaire d'enseignement collective en cas de validation partielle par le jury VAE dans le cadre du partenariat « CACEIS » (convention de formation CACEIS / salarié / entité) : - forfait heures d'enseignement en présentiel selon prescription du jury : 6700€/stagiaire - projet de recherches et d'études appliquées (PERA) : 630€/stagiaire			VAE « collective » dans le cadre du partenariat CACEIS	



VAE - Droits nationaux applicables 2023 - 2025

Candidat qui entre en accompagnement VAE en octobre/novembre N, pourra soutenir son dossier jusqu'en décembre N+1	Droits de base	Les candidats paient les droits de base du diplôme pour 2023/2024 et peuvent soutenir jusqu'en décembre 2024.
En cas de non présentation aux jurys pour l'année universitaire considérée, soutenance possible en année universitaire suivante	Droits de base	Les candidats n'ayant soutenu ni en juin ni en décembre 2024, se réinscrivent en année N + 1 pour soutenir en juin 2025 et acquittent les droits de base du diplôme pour 2024/2025.

Annexe 8 : Tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et de la Validation des Etudes Supérieures (VES)

Modes de financement de la VAPP/VES	Tarification
Personne dont la formation est à sa charge et s'inscrivant à un diplôme dans le cadre d'une Validation d'acquis professionnels et personnels (VAPP) ou VES	Frais VAPP/VES : gratuit Inscription : Droits du diplôme national (au moment de l'IA) + tarif FPI
Personne dont la formation est prise en charge en tout ou partie s'inscrivant à un diplôme dans le cadre d'une Validation d'acquis Professionnels et personnels (VAPP) ou VES	Frais VAPP/VES : gratuit Inscription : Droits du diplôme national (au moment de l'IA) + tarifs FPC



Annexe 9 : Tarifs du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) & DU B

DAEU / Pré-DAEU/DU et SEE	Tarifs 23/24	Droits nationaux DAEU/licence	Motifs
DAEU A et B	300 €	Oui	FPI
	700 €	Oui	FPC
	160 €	Oui	Redoublant
	310 €	Oui	CNED
	0 €	NON	SEE (section des étudiants empêchés)
DU B - Préparation à l'entrée dans les licences (scientifiques)	300 €	Oui	FPI
	700 €	Oui	FPC
DAEU et DU Section des Empêchés	0 €	NON	Etudiants Empêchés & libérés en cours d'année

Annexe 10 : Tarifs de l'Université Ouverte

Université Ouverte					
Type de programmes	Categorie/volume horaire	Tarifs tout public	Tarifs réduits*	Tarifs Partenaires **	Personnel Université Paris Cité
Cours et cycles de conférences hors cours de langues et Ateliers pratiques (arts, écriture) et activités	Abonnement annuel	270 €	135 €	216 €	Gratuit (sur inscription & dans la limite des places disponibles)
Cours et cycles de conférences thématiques	1 séance "découverte" cours d'essai	10 €	10 €	10 €	
	1 séance (2h)	15 €	5 €	12 €	
	12h	89 €	44 €	71 €	
	36h	250 €	125 €	200 €	
Cours de langues, Ateliers (écriture, dessin)	24h	180 €	90 €	144 €	90 €
	36h	270 €	135 €	216 €	135 €
	42h	315 €	157 €	252 €	157 €
Conférences Gratuites (hors cycles)	1-2h	Gratuit			
Activités & sorties	Selon devis du prestataire / musée				

* tarifs réduits : étudiants & minimas sociaux, sur justificatif

** tarifs partenaires : Mordus de Pariscience, Institut Confucius, sur justificatif



Annexe 11 : Tarifs des enseignements de l'Institut Confucius

Tableau des tarifs et réductions			
Tarifs			
Langue : débutant et avancé, compréhension : oral, écrit, chinois écrit, chinois des affaires *cours en présentiel ou en ligne	60h sur 30 semaines	Etudiants (hors UP) + demandeur d'emploi + en situation de handicap	330 €
		Etudiants UP Cité	50 €
		Retraités	400 €
		salarié	530 €
		Formation professionnelle	1 350 €
cycle de conférences : 30h	30h sur 15 semaines	Tarif unique	170 €
cycle de conférences ou atelier : 20h	1 cours de 2h par mois		110 €
cycle de conférences ou atelier : 16h	1 cours de 2h par mois		70 €
Conférence unitaire, concert (participation)	2h		10 €
Préparation au HSK	40h sur 20 semaines	Tarif unique	360 €
		Demandeur d'emploi + en situation de handicap	300 €
		Tarif étudiants UP	50 €
		Formation professionnelle	1 000 €
cours peinture, musique, calligraphie	60h sur 30 semaines	Tarif unique	440 €
		Demandeur d'emploi + en situation de handicap	400 €
	48h sur 24 semaines	Tarif unique	350 €
		Demandeur d'emploi + en situation de handicap	300 €
Stage de conversation	10h sur 5 jours	salarié	90 €
		Retraités	70 €
		Demandeur d'emploi + en situation de handicap	55 €
Stage intensif	23h sur 5 jours	salarié	320 €
		Demandeur d'emploi + en situation de handicap	250 €



réductions		
Pour tous les cours	Réduction pour les personnels UP Cité	50%
	Réduction pour les stagiaires année précédente	10%
	Réduction pour les stagiaires année précédente 2e cours	20%
	Réduction pour les stagiaires année précédente 3e cours	50%
	Réduction pour les stagiaires de l'année en cours 2e cours	10%
	Réduction pour les stagiaires de l'année en cours 3e cours	20%

Annexe 12 : Liste des DU-DIU en Formation Initiale (avec tarification associée) et liste des DU-DIU dérogatoires aux frais de dossier

1/ DU FI : les inscrits sont considérés comme relevant de la Formation Initiale et ont un statut FI

UFR / Faculté / Service	Intitulé DU	Frais de formation 23-24	Frais de dossier / frais d'inscription 23-24
AGIR (SH)	PAREO (Passeport pour réussir et s'orienter)	0 €	Droits niveau licence
AGIR (SH)	AGIR PRO	300 €	300 €
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU FLAVIC (Français Langue Vivante et Culture)	0 €	0 €
SDV (Sciences)	DU Magistère européen de génétique	0 €	0 €
Physique (Sciences)	DU Magistère de Physique	0 €	0 €
Pôle FTLV	DU B - Préparation à l'entrée dans les licences scientifiques	300 € FPI / 700€ FPC	Droits niveau licence
Pôle FTLV (SEE)	DU Formation aux Humanités, Lettres et Sciences Humaines	0 €	0 €

2/ DU dérogatoires (FC ou mixtes FI-FC) concernant les frais de dossier

Il est demandé un argumentaire concernant la dérogation des 300 € de frais de dossier (vote CA), pour chacune des formations ci-dessous. Les frais de formation sont définis et votés par la composante et Faculté de rattachement.

UFR / Faculté / Service	Intitulé DU	Frais de dossier / Frais d'inscription 23-24	Argumentation à la dérogation
IUT Paris Rives de Seine (SH)	Préparation au diplôme d'état d'assistant de service social (passerelle 18 mois)	Droits niveau licence	L'IUT Paris Rives de Seine ne pratique pas les frais de dossier au profit du paiement des droits de base niveau Licence qui sont d'un moindre montant. En effet, les DU accueillent des publics qui peuvent être fragiles financièrement et
IUT Paris Rives de Seine (SH)	Préparation au diplôme d'état d'assistant de service social (3 ^{ème} année préparatoire)	Droits niveau licence	
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Analyste Data Sciences	Droits niveau licence	
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Conseiller clientèle bancassurance	Droits niveau licence	



IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Cadres de la protection de l'enfance	Droits niveau licence	L'IUT ne souhaite pas ajouter un frein supplémentaire à la formation de ces publics. Par ailleurs, le calcul du coût de la formation tient compte du coût du processus de gestion des candidatures (lesquelles passent par eCandidat).
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Consultant fonctionnel ERP	Droits niveau licence	
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Cybersécurité	Droits niveau licence	
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU DataViz	Droits niveau licence	
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Commerce de Proximité et Numérique	Droits niveau licence	
IUT Paris Rives de Seine (SH)	DU Transformation numérique des entreprises	Droits niveau licence	
Médecine (Santé)	DU Techniques de compensation du handicap visuel	0 €	Inscription prise en charge par la fédération des aveugles et amblyopes de France
Médecine (Santé)	DIU Echographie Gynécologique et Obstétricale	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA et Camerounais APER	Etudiants marocains et camerounais dans le cadre d'une convention spécifique (cours captés et mis à disposition)
Médecine (Santé)	DU Gynécologie de l'infertilité et AMP	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA, algérien FAE et Camerounais APER	Etudiants marocains, algériens et camerounais dans le cadre de conventions spécifiques (cours captés et mis à disposition)
Médecine (Santé)	DU International francophone de diététique et nutrition clinique et thérapeutique	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire Camerounais APER	Etudiants camerounais dans le cadre de conventions spécifiques (cours captés et mis à disposition)
BIOMED (Sciences)	DIU Echographie et techniques ultrasonores	0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA	Etudiants marocains dans le cadre d'une convention spécifique (cours captés et mis à disposition)
Médecine (Santé)	DU Formation des professionnels de santé prise en charge douleur	50 € pour les étudiants haïtiens sélectionnés	Convention de partenariat spécifique avec la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université d'Etat d'Haïti - UEH (cours captés et mis à disposition)
Médecine (Santé)	DIU Médecine morphologique et anti-âge - 1ère année	0 €	Les stagiaires ont déjà payé 300 € de frais de dossier la même année universitaire au titre de leur inscription au DIU Médecine morphologique et anti-âge - probatoire (obligatoire et payant)
Toutes composantes et Facultés	Tous DU-DIU concernant des inscriptions de personnels Université Paris Cité, prises en charge par le service de la Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité	0 €	Tarifification spécifique appliquée aux inscriptions internes Université Paris Cité (prise en charge DFPP)